



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Rectorat

Inspection  
Pédagogique  
Régionale

Réf :  
Lettre 1 17-18 NL

Affaire suivie par :  
M. Ludger HERZIG

Téléphone :  
05 57 57 38 19

Mél :  
Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Les Inspecteurs de Langues Vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes  
étrangères et régionales

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Bordeaux, le 13 septembre 2017

**Objet** : Lettre de rentrée langues vivantes étrangères et régionales

Chères collègues,  
Chers collègues,

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux professeurs contractuels, stagiaires et titulaires qui nous rejoignent dans l'académie de Bordeaux.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'ensemble des collègues pour leur investissement et le travail auprès de leurs élèves : nos visites en établissement nous ont donné, cette année encore, l'occasion de mesurer l'investissement des équipes et la richesse des projets interdisciplinaires et inter-degrés.

Nos remerciements s'adressent aussi tout particulièrement aux professeurs tuteurs pour la qualité de leur accompagnement des professeurs lauréats de concours.

Nous tenons également à marquer notre profonde considération pour l'engagement remarquable des professeurs formateurs qui accomplissent à nos côtés un travail d'animation et de formation de haute qualité afin d'accompagner les équipes dans l'appropriation des nouveaux programmes, de la réforme de l'évaluation, des enseignements complémentaires et des parcours éducatifs.

Nous avons le plaisir d'accueillir à cette rentrée au sein du groupe langues vivantes M. Nicolas Godbert, IA-IPR d'espagnol et Mme Linda Dupuy, chargée de mission en espagnol.  
Mme Sarah Ménard et M.Gérald Larrieu ont rejoint quant à eux les académies de Rouen et Toulouse.

## PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR)

De nouvelles modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières des enseignants se mettront en place dès cette année scolaire. Vous serez très prochainement informé(e)s sur leur mise en œuvre concrète dans notre académie. Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner sur l'esprit et les principes généraux du PPCR en consultant les informations disponibles sur le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>).

## GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

La circulaire de rentrée 2017 publiée au B.O du 9 mars 2017 ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=113978](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978)), complétée par l'arrêté du 16 juin 2017 publié au B.O du 22 juin 2017 ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=117828](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117828)), permettra à tous de prendre connaissance des grandes orientations pour l'année scolaire.

Nous citons ci-après quelques extraits plus spécifiquement relatifs à l'enseignement-apprentissage des LVER.

**L'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français reste une priorité** car leur maîtrise constitue un atout pour l'avenir. Elle suppose de proposer une offre linguistique diversifiée, dès l'école élémentaire, et de veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves, notamment dans le cadre de la scolarité obligatoire dont l'enseignement des langues vivantes se trouve renforcé depuis la rentrée scolaire 2016. Cet objectif doit se concrétiser dans le cadre du déploiement de la carte académique des langues vivantes étrangères et régionales.

Les **enseignements internationaux de langues étrangères (EILE)** ont vocation à remplacer progressivement les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO). Ces enseignements sont dispensés durant le temps scolaire, en sus des 24 heures d'enseignement obligatoires, et ouverts à partir du CE1 à tous les élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ. Les compétences acquises par les élèves sont systématiquement évaluées. L'enseignement est assuré par des enseignants mis à disposition par les pays partenaires et l'attention portée à la qualité de ces enseignements est renforcée. Au collège, la continuité de l'enseignement est assurée principalement dans le cadre de dispositifs bi-langues. Pour l'année scolaire 2017-2018, l'objectif est le passage de tous les pays de langue arabe au nouveau dispositif EILE. Le processus actuellement en cours de finalisation avec les pays concernés se mettra en place progressivement afin de réunir toutes les garanties d'une transition réussie. Il s'agira également de consolider la réforme déjà mise en place avec le Portugal.

*(Extrait, circulaire de rentrée, B.O. du 9 mars 2017)*

Nous attirons votre attention sur plusieurs articles de l'arrêté du 16 juin 2017 qui prévoient des évolutions dans le domaine des langues vivantes, notamment :

« **Art. 5** - Conformément au 1<sup>o</sup> de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. »

« **Art. 7** - Les enseignements facultatifs peuvent porter sur :

- a) les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ;
- b) une deuxième langue vivante étrangère, ou régionale, en classe de sixième. Le cas échéant, l'enseignement des deux langues vivantes se fait dans la limite de six heures hebdomadaires ;
- c) un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étudiées, dans la limite de deux heures hebdomadaires au cycle 4 ;
- d) les langues et cultures régionales, en classe de sixième et au cycle 4, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin. »

*(Extrait, arrêté du 16 juin 2017, B.O du 22 juin 2017)*

Ainsi, les enseignements impliquant les langues vivantes sont de deux types :

- **les enseignements obligatoires** (enseignement communs de LV1 et LV2 ; enseignements complémentaires dans le cadre des EPI et de l'AP)
- **des enseignements facultatifs** pouvant, entre autres, porter sur :
  - o une deuxième LVER en 6<sup>e</sup> (cycle 3)
  - o un enseignement en langues et cultures européennes en cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)
  - o un enseignement de langues et cultures régionales en 6<sup>e</sup> et en cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)

**Les choix qui seront faits par les établissements en référence à ces évolutions devront être guidés par le souci constant de qualité, de cohérence des parcours linguistiques (école → collège → lycée), d'ouverture au plus grand nombre d'élèves sans logique de sélection, d'efficacité des enseignements, et de respect des équilibres entre les langues.**

La DGESCO a publié une *Foire Aux Questions* (FAQ) concernant l'organisation des enseignements au collège à la rentrée 2017 disponible ici :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College\\_2017/15/1/Rentree\\_2017\\_college\\_FAQ\\_792151.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2017/15/1/Rentree_2017_college_FAQ_792151.pdf)

Nous développons ci-après quelques éléments spécifiques à l'enseignement/apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales.

La lettre de rentrée vous propose, comme l'an passé, des liens directs pour vous informer sur les différents dossiers de cette année scolaire. Elle est consultable sur les nouveaux sites de LVER qui sont régulièrement enrichis et mis à jour.

## **POURSUITE DE LA REFORME DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE**

La réforme de la scolarité obligatoire et de l'évaluation des élèves restent en vigueur. Vous aurez donc, comme à la fin de l'année scolaire dernière, à effectuer les positionnements de fin de cycle pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>.

Nous vous rappelons si besoin que le document unique vous permettant de mettre en relation les niveaux du CECRL et des « niveaux de maîtrise » atteints pour la composante du socle commun "comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale" est disponible sur le site EDUSCOL à l'adresse suivante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues\\_vivantes/65/9/EV16\\_C3\\_4\\_LV\\_nvo\\_de\\_maitrise\\_V4\\_748659.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/65/9/EV16_C3_4_LV_nvo_de_maitrise_V4_748659.pdf)

En complément, vous trouverez sur le site EDUSCOL plusieurs documents récents présentant, de manière synthétique, les principes généraux pour l'évaluation en langues vivantes, notamment :

- « L'évaluation en langues vivantes : la contribution des langues au SCCC » précisant la place des langues vivantes dans le SCCC, les différents temps de l'évaluation et les principes à retenir pour la réaliser :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues\\_vivantes/87/4/EV16\\_C4\\_LV\\_evaluation\\_LV\\_principes\\_747874.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/87/4/EV16_C4_LV_evaluation_LV_principes_747874.pdf)

- Une série de fiches de synthèse présentant des scénarii d'évaluations interlangues possibles (contribution aux domaines du socle, repères de progressivité, exemples de supports possibles pour l'entraînement et l'évaluation) :

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html#lien1>

Les objectifs visés en fin de cycle restent bien sûr inchangés :

- Il s'agit **[en fin de cycle 3]** pour tous les élèves d'**atteindre au moins le niveau A1 du CECRL** dans les cinq activités langagières.

(Extrait programme cycle 3)

- Pour la **LV1**, en fin de cycle 4, tous les élèves doivent avoir **au moins** atteint le niveau **A2** dans les cinq activités langagières. Les activités proposées permettent aux élèves d'atteindre le niveau **B1** dans plusieurs activités langagières.
- Pour la **LV2**, le niveau **A2** du CECRL **dans au moins deux activités langagières**.

(Extrait programme cycle 4)

Nous souhaitons ici de nouveau insister sur le fait qu'il s'agit là de **niveaux « planchers »** qui ne sauraient en aucun cas constituer un horizon d'apprentissage. En ce sens, les activités et les documents proposés doivent permettre d'entraîner le plus grand nombre possible d'élèves au niveau le plus élevé possible. Il s'agit là non seulement de respecter la loi (*Code de l'éducation, Art. D. 332-2*), mais aussi de nourrir culturellement et linguistiquement nos élèves et d'ouvrir pour les professeurs un espace de différenciation des apprentissages féconds.

« Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui lui permet d'acquérir, **au meilleur niveau de maîtrise possible**, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini en application de l'article L. 122-1-1 et dont l'acquisition a commencé dès le début de la scolarité obligatoire ».

(Code de l'éducation, Art. D. 332-2)

Nous vous proposons en annexe, comme l'an passé un tableau récapitulatif des différentes « entrées » culturelles (cycle 2, 3, 4, lycée) et « notions » culturelles (lycée) au programme en LVER.

Nous rappelons ici un point de vigilance qui doit rester au cœur des préoccupations des équipes de collège et de lycée : les programmes sont rédigés par cycle (cycle 3, cycle 4, cycle d'orientation 2<sup>nde</sup>, cycle terminal). Ainsi, les classes d'un même cycle partagent le même et unique programme : il s'agit donc de le décliner sur l'ensemble du cycle dans une logique dite « spiralaire », c'est à dire en déclinant sur chaque année du cycle les entrées ou notions culturelles afin de pouvoir revenir sur ce qui a été déjà abordé en amont, approfondir, élargir, nuancer, dépasser voire partiellement déconstruire pour faire accéder à un niveau de compréhension plus fin.

## FORMATIONS

Nous vous invitons à consulter le Plan Académique de Formation (PAF) en ligne sur le site académique. Plusieurs actions de formation sont à candidature libre, notamment autour du théâtre, du cinéma, de la prise en charge de la dyslexie, des apports de la recherche.

En ce qui concerne les professeurs de collège, le plan de formation accompagnant la mise en œuvre de la réforme du collège se poursuit. Des formations cycle 3 et cycle 4 seront mises en œuvre à l'échelle des départements et des ZAP.

## BILAN DE LA SESSION 2017 DU BACCALAUREAT

Nous tenons à revenir, cette année de nouveau, sur des dysfonctionnements, tant sur les épreuves en cours d'année que sur le contrôle terminal, qui nous ont été signalés par la Direction des Examens et des Concours.

Nous vous rappelons que le non-respect des modalités d'examen telles que définies réglementairement est susceptible de faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif.

La connaissance et le respect absolu de la réglementation et des référentiels en vigueur s'imposent ainsi à tous les examinateurs et correcteurs.

Plus précisément :

La note de service 14-003 du 13 janvier 2014 publiée au Bulletin officiel n° 4 du 23 janvier 2014 et relative aux épreuves en cours d'année d'évaluation de l'expression orale pour les séries générales et technologiques (hors séries L, STAV, hôtellerie et TMD), dispose que " *Le candidat tire au sort une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. La phase*

d'interaction n'excède pas 5 minutes. Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée."

([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=76422](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=76422) )

**Toutes les équipes** ont donc l'obligation de respecter ce cadrage national sous peine de rompre l'équité entre les candidats.

Nous insistons sur un point sur lequel aucune équipe ne saurait transiger : **les quatre notions doivent être travaillées sur l'année de terminale**. La programmation du cycle terminal élaborée par les équipes de langues doit tenir compte de ce point réglementaire.

#### ➤ **Charte de déontologie**

La charte de déontologie garantit les principes de neutralité, de probité, de confidentialité, ainsi que celui de l'égalité de traitement des candidats.

Les examinateurs doivent en prendre connaissance.

Ainsi, conformément à la charte de déontologie et aux modalités d'examens en langues vivantes, un examinateur ne saurait interrompre un candidat lors de la phase d'expression orale en continu, commenter la performance du candidat en sa présence, lui indiquer sa note ou mettre un terme à sa prestation avant la fin du temps réglementaire si celui-ci n'a pas terminé de parler. Consulter le texte du B.O du 12 avril 2012, disponible sur [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59817](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817).

Nous avons eu cette année encore plusieurs signalements d'enfreinte à cette charte. Nous ne pouvons que le déplorer.

#### ➤ **ECA : choix du document support d'évaluation de la compréhension orale**

Le document support d'évaluation pour la compréhension de l'oral doit être choisi en fonction des notions du programme.

Le B.O. n° 4 du 23 janvier 2014 dispose : « Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves. Les enseignants l'organisent à partir du mois de février de l'année de terminale au moyen de supports, audio ou vidéo, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves. Elle s'appuie sur un document inconnu des élèves mais lié aux notions du programme.

*Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions, d'extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés. Sont exclus les enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de l'enregistrement n'excédera pas une minute trente ».*

Il est à noter qu'une aide lexicale ne saurait être donnée aux candidats. Seul le titre du support leur est indiqué. (voir B.O. n° 4 du 23 janvier 2014).

#### ➤ **Epreuves finales : cas de l'absence de documents**

Le B.O. n°43 du 21 novembre 2013 et le B.O. n°4 du 23 janvier 2014 précisent que « si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats deux documents entre lesquels il leur demande de choisir ».

Il est donc recommandé aux examinateurs de prévoir quelques documents liés aux notions du programme afin de parer à l'éventualité d'une absence de document de la part du candidat. L'évaluation se fera de manière réglementaire, en utilisant la grille d'évaluation appropriée.

#### ➤ **Documents à fournir par les candidats de la série L lors de l'épreuve d'expression orale (LVO).**

Le B.O. n° 43 du 21 novembre 2013 relatif aux épreuves de langues applicables à la série L précise que « Le candidat présente à l'examineur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année. L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes. »

Ainsi, les candidats de la série L, pour l'épreuve de langue vivante obligatoire, doivent venir avec les documents étudiés pendant l'année, et non avec la liste de ces documents. On ne saurait donc exiger du candidat qu'il fournisse la liste des documents étudiés.

C'est en s'appuyant sur les documents en lien avec la notion choisie par l'examineur que le candidat fera une présentation globale et problématisée de la notion.

Par ailleurs, le même BO rappelle que « *dans les épreuves où les candidats apportent des documents, ils fournissent deux exemplaires. A l'exception des candidats individuels ou en établissements privés hors contrat ou encore des candidats ayant choisi au baccalauréat une langue vivante ne correspondant pas à un enseignement suivi dans leur établissement, l'ensemble de ces documents fait l'objet d'une validation préalable du chef de l'établissement ou par délégation de l'enseignant du candidat* ».

Le candidat conserve ainsi au cours de sa préparation et de l'épreuve un jeu des documents étudiés et peut se référer à tout ou partie de ces documents pour illustrer la notion. En aucun cas cette épreuve ne saurait s'apparenter à une explication de texte : l'examineur ne saurait donc interroger un élève sur le contenu détaillé d'un texte ou exiger une explication de texte.

N'hésitez pas à vous référer à l'ensemble des textes qui régissent les examens sur les sites du MEN : <http://eduscol.education.fr/cid60505/les-modalites-des-epreuves-delangues-vivantes.html#lien4>, ainsi qu'à la FAQ qui a été réactualisée en février 2014 : ([http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources\\_d\\_accompagnement/56/3/FAQ\\_LV\\_05032013\\_247563.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources_d_accompagnement/56/3/FAQ_LV_05032013_247563.pdf))

#### ➤ **ECA : calendrier des épreuves en cours d'année**

Concernant les épreuves en cours d'année, le Bulletin Officiel n° 4 du 23 janvier 2014 ([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=30420](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=30420)) précise que les enseignants organisent l'évaluation de la compréhension de l'oral et celle de l'expression orale à partir du mois de février de l'année de terminale.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de rester vigilants quant au **calendrier académique** des ECA qui sera communiqué aux établissements.

#### ➤ **ECA : Banque de supports**

Depuis la rentrée 2014, la DEC met en place une banque de supports pour certaines langues (anglais, espagnol, allemand). Ces supports sont **uniquement** destinés à l'évaluation de la compréhension de l'oral dans le cadre des ECA.

Cette banque sera reconduite cette année encore et partiellement renouvelée, toujours et exclusivement dans une logique d'accompagnement des professeurs rencontrant des difficultés dans l'élaboration des supports.

Rappelons en effet que les épreuves de compréhension de l'oral doivent permettre de mesurer les compétences acquises par les élèves, à un moment précis de l'année et que, par conséquent, le choix du support relève de la seule responsabilité des enseignants de l'établissement.

## **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)**

Les référentiels des différentes sections de technicien supérieur sont consultables à l'adresse : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>. Le respect de ces textes s'impose à tous les examinateurs. Les recommandations des IA-IPR peuvent être consultées sur les sites des langues vivantes.

Nous vous rappelons que **les sujets de la session 2017 ne doivent en aucun cas être utilisés en entraînement** puisque les bases de sujets oraux peuvent ne pas être renouvelées en totalité.

Un point de vigilance est à observer concernant certaines spécialités (industriels ET tertiaires) qui comprennent une épreuve de communication professionnelle ou une épreuve de synthèse en **français et langue étrangère** en plus de l'épreuve des langues vivantes (ou de l'anglais).

Tout en satisfaisant les besoins spécifiques à l'utilisation de la langue vivante dans l'exercice du métier, l'enseignant en STS doit développer une **pédagogie qui tienne compte de la diversité des publics** et qui sache valoriser les compétences des bacheliers professionnels. Les bacheliers professionnels qui ont obtenu une mention "bien" ou "très bien" **sont admis de droit** en section de technicien supérieur.

Dans de nombreuses sections, les enseignants de langues assurent également le suivi des stages, en particulier à l'étranger, et permettent ainsi aux étudiants d'enrichir leur parcours d'une expérience de mobilité internationale. Vous pouvez formaliser les compétences acquises par vos étudiants grâce aux dispositifs EUROPASS et EUROPRO:

<http://www.agence-erasmus.fr/page/europass>  
<https://europass.cedefop.europa.eu/fr>

## CERTIFICATIONS EN LANGUES ETRANGERES

Les certifications en allemand, anglais et espagnol sont proposées aux élèves volontaires des niveaux suivants :

- Allemand : tous les élèves des classes de troisième, de seconde des LGT et de **deuxième année** des LP ;  
Les nouveaux établissements souhaitant proposer la certification en allemand à leurs élèves sont priés de prendre l'attache de M. Ludger HERZIG, IA-IPR d'allemand ([Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr](mailto:Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr)) **avant le 20 septembre 2017**.
- Anglais : élèves de classe de seconde des sections européennes d'anglais des LGT et des LP ;
- Espagnol : élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques et des sections européennes d'espagnol de **deuxième année** des lycées professionnels.

Nous vous rappelons que la certification est l'un des piliers des classes SELO définies dans la charte académique de ces sections.

Pour le bon déroulement des épreuves, il est indispensable que deux enseignants au moins au sein des équipes d'anglais et d'espagnol et le(s) professeur(s) d'allemand soient habilités à faire passer cet examen et aient pour cela suivi le séminaire académique de formation organisé tous les ans pour chacune des langues concernées. Merci de vous signaler aux corps d'inspection et à votre chef d'établissement pour être inscrit à la formation.

## JOURNEES DES LANGUES (JDL) CANOPE

Comme chaque année, l'inspection pédagogique s'associe avec le réseau CANOPE pour proposer aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés des journées thématiques en lien avec les besoins pédagogiques et didactiques des professeurs de langues vivantes et régionales.

Vous serez ultérieurement informés des dates et thématiques de ces journées selon vos départements d'exercice. <https://www.reseau-canope.fr/nous-trouver/academie/Bordeaux.html>

## ASSISTANTS ETRANGERS

L'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. Nous accueillons cette année 239 assistants représentant 30 pays dans les écoles, collèges et lycées de l'Académie de Bordeaux. Leurs origines sont très diverses : Royaume-Uni, Guatemala, Nouvelle-Zélande, Russie, Chine...

Ne pouvant satisfaire à toutes les demandes en nombre toujours croissant, nous avons dû une nouvelle fois faire des choix d'implantations. Nous avons privilégié les établissements dont les dossiers témoignent d'un souci très affirmé de mise à profit pédagogique de la présence de ces locuteurs natifs mais aussi ceux qui garantissaient des conditions d'accueil favorables (aide aux démarches administratives et offre de logement à loyer accessible). Les projets inter-degrés et inter-niveaux ont également retenu notre attention. Certains assistants interviennent en inter-degrés : ils contribuent ainsi à la continuité des apprentissages.

Une journée d'accueil des assistants sera organisée dans chaque département le mercredi 4 octobre (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/anglais/assistants/bienvenue-dans-lacademie-de-bordeaux/>). Les recrutés locaux sont invités à assister aux ateliers pédagogiques l'après-midi.

L'assistant travaille en collaboration avec le professeur, son travail consistant à transmettre sa langue et sa culture au travers d'activités différentes de celles réalisées par l'enseignant. L'intervention, dans la classe, de l'assistant avec l'enseignant doit permettre de renforcer la dimension culturelle, de développer les compétences de l'oral des élèves, notamment la production phonologique. Rappelons qu'il conviendra de prévoir à l'arrivée de l'assistant, **une période d'observation obligatoire d'une à deux semaines** en classe dans différentes disciplines. Les assistants peuvent par ailleurs intervenir en EPI et en DNL.

Rappelons également qu'**une heure élève peut être ajoutée à l'emploi du temps pour travailler avec l'ASE au lycée**.

Le rôle de l'assistant de langue étrangère doit figurer expressément dans le projet d'établissement ou dans le projet d'école qui prévoit un professeur correspondant pour chaque assistant conformément à la note de service du 14 octobre 2003.

Nous remercions les professeurs qui prennent en charge ces personnes venues de loin et qui veillent tout particulièrement à leur bonne intégration dans la communauté éducative élargie.

## **BASQUE**

L'effort d'extension de l'enseignement en basque des DNL se poursuit et cette rentrée verra se concrétiser deux nouvelles opérations (Maths et EPS aux collèges M. Ravel de St Jean de Luz et Fal de Biarritz). La formation linguistique intensive (6 mois) est reconduite pour les professeurs de DNL ; elle sera mise en place à partir du mois de mars 2018 et se prolongera au-delà des vacances scolaires jusqu'à fin octobre. Les volontaires doivent se faire connaître auprès de l'Office Public de la Langue Basque

La certification de niveau B2 en fin de troisième pour les élèves des filières bilingues se poursuivra avec délivrance par l'institution d'une attestation. Les élèves n'ayant pas réussi à B2 se verront attribuer automatiquement une attestation de niveau B1. La demi-journée de préparation sera reconduite pour tous les enseignants de collège.

La certification de niveau C1 est ouverte à tous les élèves de première de ces mêmes filières. Elle est organisée par l'Office Public de la Langue Basque au rythme de deux sessions par an.

Une agrégation de langues régionales a été créée mais ne concernera le basque qu'à partir de la rentrée 2018.  
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid117443/epreuves-agregation-interne-langues-france.html>

Ouverture de trois nouvelles sections bilingues à cette rentrée au collège A. Camus de Bayonne (DNL : HG) et dans les lycées Cantau de Bayonne (DNL : HG) et de Soule à Chéraute (DNL : HG et physique).

Enfin, deux animations pédagogiques seront proposées par le centre Ikas (mythologie par A. Arana et littérature par U. Apalategi) à l'intention de tous les enseignants de basque.

## **OCCITAN**

En occitan, l'office public de la langue occitane mis en place par une convention entre le ministère de l'éducation nationale et les deux régions, Nouvelle Aquitaine et Occitanie a été le moteur d'une convention signée par Mme la ministre de l'éducation nationale à Toulouse au cours de l'année scolaire précédente.

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid112368/signature-d-une-convention-cadre-pour-l-enseignement-de-l-occitan-entre-le-ministere-de-l-education-nationale-la-region-nouvelle-aquitaine-la-region-occitanie-et-l-office-public-de-la-langue-occitane.html>

Cette convention générale va se décliner pour notre région académique en trois conventions, une par académie. Après de riches allers-retours entre le rectorat et les collectivités territoriales, celle de l'académie de Bordeaux est presque finalisée. Ses grandes lignes ont été présentées en conseil académique des langues régionales.

Un nouveau calendrier de travail a donc été proposé aux partenaires. Il s'organise autour des réunions départementales, puis de la réunion du comité de pilotage de la convention puis du conseil académique des langues régionales, deux fois dans l'année.

Un nouvel inspecteur général des langues régionales a été nommé, il s'agit de M. Yves Bernabé. Il viendra à notre rencontre dans les premiers jours de cette rentrée.

Enfin, une agrégation des langues régionales a été créée.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid117443/epreuves-agregation-interne-langues-france.html>

Vous en trouverez le programme sur le site du ministère :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation\\_externe/42/5/p2018\\_agreg\\_ext\\_ldf\\_796425.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_externe/42/5/p2018_agreg_ext_ldf_796425.pdf)

Les inscriptions se feront à partir du 12 septembre. Les épreuves se dérouleront selon le calendrier donné par le ministère

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2016.html>

Vous noterez également l'existence d'une certification d'Etat du niveau en occitan (de A2 à C1) le diplôme de compétence en langues

<http://www.education.gouv.fr/cid94406/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-ressources-pour-les-epreuves-d-occitan.html>

## **LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES**



La troisième édition de la Semaine des langues vivantes aura lieu en mai 2017. Créée en mai 2016, la semaine des langues vivantes a pour vocation de mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements. Il s'agit de développer et de mettre en valeur des projets inter-langues, inter-degrés et interdisciplinaires.

Nous vous invitons à consulter d'ores et déjà le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid93738/premiere-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html#lien3>) qui vous propose un guide académique et de nombreuses pistes pour préparer cet événement. Nous reviendrons vers vous en temps utile pour recenser et mettre en valeur les projets réalisés.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves et vous souhaitons une excellente année scolaire.

*L'inspection pédagogique régionale*

**Allemand** : Rémy CORTELL (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Créteil), Ludger HERZIG, coordonnateur Langues Vivantes

**Anglais** : Sue GALAND, Valérie NOUASRIA, Pierre POTTEZ (Lycées professionnels), Hélène ROCHARD, James WINDSOR

**Arabe** : Ali MOUHOU, en résidence dans l'académie de Versailles

**Basque** : Jakes SARRAILLET

**Chinois** : Anne-Marie BORDAS

**Espagnol** : Sylvie BAUDEQUIN, Linda DUPUY, Nicolas GODBERT, Michel MARTINEZ (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Toulouse),

**Hébreu** : Létitia LAMBERT, en résidence dans l'académie de Versailles

**Italien** : Véronique CARAYON

**Occitan** : Pascal SARPOULET

**Portugais** : Olinda PIRES TAVARES, en résidence dans l'académie de Paris

**Russe** : Christina AGUIBETOV, en résidence dans l'académie de Versailles

## ANNEXE (1)

Tableau des entrées culturelles au programme

	Entrées	Notions / champs lexicaux
CYCLE 2	L'enfant	Soi, le corps, les vêtements La famille L'organisation de la journée Les habitudes de l'enfant Les trajets quotidiens de l'enfant Les usages dans les relations à l'école Le temps, les grandes périodes de l'année, de la vie Sensations, goûts et sentiments Éléments de description physique et morale
	La classe	L'alphabet Les nombres Les repères temporels Climat et météo Les rituels Les règles et règlements dans la classe Les activités scolaires Le sport □ Les loisirs artistiques L'amitié
	L'univers enfantin	La maison, l'environnement immédiat et concret La vie quotidienne, les commerces, les lieux publics L'environnement géographique ou culturel proche Les animaux □ Les contes et légendes Les monstres, fées et autres références culturelles de la littérature enfantine Les comptines, les chansons La littérature enfantine Quelques villes, campagnes et paysages typiques Les drapeaux et monnaies Les grandes fêtes et coutumes Les recettes
CYCLE 3	La personne et la vie quotidienne.	Le corps humain, les vêtements, les modes de vie ; Le portrait physique et moral ; L'environnement urbain ;
	Des repères géographiques, historiques et culturels dans la langue étudiée.	Leur situation géographique ; Les caractéristiques physiques et repères culturels ; Quelques figures historiques, contemporaines ; Quelques grandes pages d'histoire spécifiques de l'aire étudiée.
	L'imaginaire.	Littérature de jeunesse ; - Contes, mythes et légendes du pays ; - Héros et personnages de fiction, de BD, de séries et de cinéma.
CYCLE 4	langages	Codes socio-culturels et dimensions géographiques et historiques. Graphiques, schémas, cartes, logos, tableaux. Media, modes de communication, réseaux sociaux, publicité. Extraits de manuels scolaires de pays de la langue cible. Langages artistiques : peinture, musique et chansons, poésie, cinéma et théâtre, littérature, BD, science-fiction. Représentations de sculptures, tableaux, œuvres architecturales, monuments.
	école et société	Comparaison des systèmes scolaires. Activités scolaires et extra scolaires. Découverte du monde du travail. Fiches métier.
	voyages et migrations	Voyages scolaires, touristiques. Exil, migration et émigration. L'imaginaire, le rêve, le fantastique.

	<b>rencontres avec d'autres cultures</b>	Rencontres avec d'autres cultures Repères historiques et géographiques. Patrimoine historique et architectural. Inclusion et exclusion.
<b>CLASSE DE SECONDE</b>	<b>L'art de vivre ensemble</b>	Notions : - Mémoire : héritage et rupture - Sentiment d'appartenance : singularités et solidarités - Visions d'avenir : créations et adaptations
<b>CYCLE TERMINAL (1° / Tle)</b>	<b>Gestes fondateurs et mondes en mouvement</b>	Notions : - Mythes et héros - Espaces et échanges - Lieux et forme du pouvoir - L'idée de progrès

## ANNEXE (2)

### RESSOURCES EN LANGUE VIVANTE POUR LE COLLEGE ET LE LYCEE

Nous vous rappelons que de nombreuses ressources sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux programmes des cycles 3 et 4, ou dans la construction des séquences au lycée. Parmi celles-ci :

- Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes, site Eduscol, <http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>. Ces ressources se déclinent en quatre grands dossiers :
  - Créer un environnement propice à l'apprentissage
  - Élaborer une progression cohérente (avec déclinaisons linguistiques par langues)
  - Ancrer l'apprentissage dans la culture (avec déclinaisons culturelles par langues)
  - Croiser les enseignements et les pratiquesUn glossaire des principaux termes de didactique des langues est également disponible
- Enseigner les langues vivantes, site Eduscol, <http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>
- Portail Éduthèque offre l'accès à des ressources authentiques en langues vivantes étrangères. Construit pour les enseignants, il rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. Il contribue aussi à développer le projet de service public du numérique éducatif et permet également de donner accès aux ressources aux élèves préalablement identifiés. <http://www.edutheque.fr/thematiques/cultures-et-langues.html>
- Dans la continuité de *English for Schools*, <http://teachers.englishforschools.fr/>, le Cned propose également une nouvelle offre, *Deutsch für Schulen*, <http://www.deutschfurschulen.fr/>, pour faciliter l'apprentissage de l'allemand.
- S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des langues et cultures régionales, la réforme du collège pose un cadre général qui diversifie les modalités d'accès à ces langues pour les élèves ; sans supprimer aucune des possibilités existantes à ce jour, elle offre ainsi un panel plus large et plus souple pour apprendre une langue régionale. Les sites partenaires du Capo'c <http://capoc.crdp-aquitaine.fr> et de l'institut culturel basque <http://www.eke.eus/fr> ont pour mission d'accompagner les professeurs de LVR.
- Le portail Eduscol consacré aux langues vivantes est régulièrement enrichi. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- La nouvelle Banque de Ressources Numériques pour l'Éducation, <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/>, est désormais déployée depuis un an. Vous y trouverez des contenus et services associés, qui couvrent les cycles 3 et 4 pour 5 enseignements disciplinaires (Français, Mathématiques, Histoire Géographie, Langues vivantes étrangères). Pour les langues vivantes, actuellement sont disponibles l'anglais cycles 3 et 4, et l'allemand cycle 4. Il vous faudra donner votre adresse mail académique, et le RNE de votre collège.
- Usages des équipements individuels mobiles (EIM), <http://eduscol.education.fr/pid35147/fiches-usages-des-equipements-mobiles.html>. Une série de fiches "usages des équipements mobiles individuels en cycles 3 et 4" viennent d'être publiées sur Eduscol. A l'origine de ce projet, la volonté d'identifier et de décrire de façon simple des usages emblématiques des EIM organisés par type d'activités. La page du site rassemble des productions des académies autour de ce thème pour les mutualiser, les présenter selon un modèle transposable à d'autres thématiques d'usages (ressources, ENT, ...) . Les exemples donnés sont issus de plusieurs disciplines mais proposent des adaptations de la même activité dans d'autres champs..
- Le site de la Clé des langues, fruit d'une collaboration entre la DGESCO et l'ENS de Lyon, propose également d'utiles ressources pour la mise en œuvre des programmes. <http://cle.ens-lyon.fr/>
- La plateforme ERSILA, <http://www.ersilia.fr>, fruit d'un partenariat interministériel, accessible à tous les enseignants, sur inscription, à l'aide de leur adresse mail académique et à leurs élèves, ainsi qu'à des

artistes invités. Les professeurs peuvent ainsi disposer de ressources photographiques et textuelles regroupées autour de thématiques, et permettant de développer l'éducation à l'image.

N'hésitez pas par ailleurs à vous abonner à la lettre Edu\_Num Langues vivantes afin d'être tenus informés des nouveautés dans le champ des *Tice* - <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/edunum>

Nous vous rappelons que la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) vous accompagne dans la mise en place de vos projets liés à l'international. Vous pouvez là encore vous abonner à la lettre mensuelle diffusée par la délégation pour vous tenir informés des actions menées et différents programmes susceptibles de vous intéresser.

<http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html>

L'Inspecteur d'Académie-  
Inspecteur Pédagogique Régional



Ludger HERZIG